

Québec, le 20 avril 2018

Monsieur Luc Boileau
Président-directeur général
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3

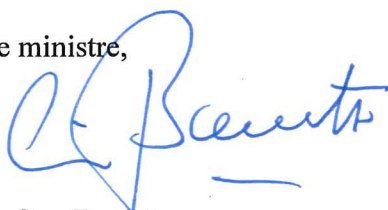
Monsieur le Président-Directeur général,

Il a été porté à mon attention que la recherche sur les traitements en chambre hyperbare pour les enfants atteints de paralysie cérébrale aurait connu de nouveaux développements.

L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'interventions a réalisé un avis en 2007 intitulé *Place de l'oxygénothérapie hyperbare dans la prise en charge de la paralysie cérébrale*. Nous vous demandons de mettre à jour cet avis. Nos équipes respectives pourront échanger sur les conditions de réalisation de cette mise à jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

p. j. Avis

N/Réf. : 18-MS-02767